

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 536^e séance tenue le 23 janvier 2012,
à 14 h, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, Mme Thérèse Cabana, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Gérald Domon, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Arlette Kolta, M. François Lespérance, M. Claude Marois, Mme Julie Messier, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Maurice Tardif, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme France Varin, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Philippe Cambron, M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Isabelle Daoust, Mme André Labrie, Mme Sylvie Marleau, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Pascale Ouellet, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Pierre Bourgoïn, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Jérôme Del Castillo, M. Langis Michaud, M. Serge Montplaisir, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Michel Nyabenda; les étudiants : Mme Yvonne Ellis, Mme Stéfanie Tougas; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Francine Girard; les représentants du corps professoral : Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Christine Colin, Mme Monique Desroches, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, Mme Fahima Nekka, M. Michel Seymour, Mme Nathalie Trépanier, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon, M. Richard J. Paradis.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation

Roseline Garon, professeure agrégée au Département d'administration et des fondements de l'éducation

Fin de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Rectorat

Madame Madeleine Bergevin, ancienne adjointe à la Direction du Département de physique, fondatrice du Bureau des congrès et associée au nom de l'Université à l'organisation des Entretiens Jacques-Cartier, décédée le 23 décembre 2011.

Monsieur Patrick Robert, ancien vice-recteur aux affaires publiques et au développement, décédé le 4 décembre 2011.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-536-1

ORDRE DU JOUR
A-21/536^e/855

AU-536-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/536^e/855.

Le président des délibérations avise l'Assemblée que la documentation relative au point huit sur le processus de nomination des doyens ou doyennes a été reçue neuf jours avant l'assemblée, mais n'a pu être transmise avant le lundi suivant, soit sept jours avant la date de l'Assemblée. Comme le règlement de régie interne précise que les documents nécessaires à l'étude d'un point inscrit à l'ordre du jour pour décision doivent être envoyés au moins neuf jours avant la séance, il informe l'Assemblée qu'elle peut décider de remettre l'étude de ce point à une séance suivante. Toutefois, il suggère à l'Assemblée de faire une petite suspension des règles pour pouvoir adopter l'ordre du jour avec ce point.

M. Jean Portugais demande si le Comité de l'ordre du jour peut préciser le délai de réception des documents qui est spécifié dans le règlement. Ils croyaient être dans les temps lorsqu'ils ont transmis les documents pour inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le président des délibérations précise que le Comité de l'ordre du jour se rencontre deux semaines avant l'Assemblée de façon à pouvoir acheminer les documents aux membres neuf jours avant la séance. Pour inscrire un point à l'ordre du jour, les délais spécifiés dans le règlement sont les suivants : les documents nécessaires à l'étude d'un point pour décision doivent être reçus au moins neuf jours avant la séance; une proposition de modification de l'ordre du jour peut être faite par écrit au moins six jours à l'avance pour être soumise au vote de l'Assemblée, son adoption exige un vote majoritaire; une proposition de modification de l'ordre du jour en séance exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents. Il suggère d'envoyer les propositions un bon deux semaines avant la date de l'Assemblée pour que le Comité de l'ordre du jour puisse se pencher sur les demandes et répondre dans les délais requis.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 535^e séance intensive tenue le 5 décembre 2011
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandation au Conseil de l'Université en vue de la nomination d'un membre à l'Assemblée universitaire (représentant du personnel cadre et professionnel)
8. Processus de nomination des doyens ou des doyennes

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement
10. Prochaine séance Le lundi 20 février 2012, à 14 h
11. Clôture de la séance

AU-536-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 535^e SÉANCE INTENSIVE

AU-536-2

Le président signale deux demandes de corrections : à la page 4, au point 535-5.1, au premier alinéa, il faut remplacer le nom de Mme Hélène David par celui de Mme Geneviève Tanguay. À la page 12, au point 535-11, la levée de la séance a eu lieu à 12 h plutôt qu'à 16 h 45.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 535^e séance intensive tenue le 5 décembre 2011, tel que modifié.

AU-536-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-536-3

Référant à la question de l'utilisation des modes de communication électronique en classe, soulevée par M. Portugais lors de la dernière assemblée, et qui avait été référée à la Commission des

études, le secrétaire général informe que cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission des études qui se tiendra au mois de février, celle prévue en janvier ayant été annulée.

AU-536-4 CORRESPONDANCE AU-536-4

Le secrétaire général dit avoir à ne faire état d'aucune correspondance.

AU-536-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-536-5

AU-536-5.1 Rapport du recteur AU-536-5.1
A-21/536^e/859

Le recteur offre ses meilleurs souhaits de santé et de projets aux membres de l'Assemblée, puis il présente les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Au chapitre des représentations, le 9 décembre dernier, dans le cadre d'une visite de courtoisie à l'Université de Sherbrooke, le recteur a eu une rencontre avec Mme Luce Samoïsette, rectrice de l'Université de Sherbrooke. Le même jour, il a effectué une visite des installations de l'Université au Mont-Mégantic, soit l'Observatoire, l'Astro-Lab et également la résidence qui héberge les étudiants.

Sur une tout autre note, le 11 janvier, en compagnie de ses collègues recteurs du *U15*, il a eu une audience semi-privée avec le Premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, à Ottawa. L'objectif de cette rencontre était de faire des représentations au nom des grandes universités de recherche en faveur de l'augmentation du niveau de subventions des organismes subventionnaires fédéraux. Les recteurs ont fait valoir leurs inquiétudes en regard des compressions en matière de financement de la recherche et ont suggéré des pistes pour justifier une approche non paramétrique des compressions. Il précise qu'il avait avisé ses collègues qu'il s'adresserait en français à M. Harper. L'échange fut tout à fait cordial et poli, cependant M. Harper a confirmé qu'il y aura des compressions. Le recteur précise que son intervention se greffait au Rapport Jenkins sur le soutien fédéral à la recherche qui a été commandé par le gouvernement fédéral, et auquel ont participé notamment le recteur de l'Université de Toronto, ainsi que Mme Monique Leroux du Mouvement Desjardins. Ce rapport, qui est positif et élogieux pour les universités, conclut que les universités font bien leur travail et qu'elles livrent bien la marchandise. D'ailleurs, pour le bénéfice de l'Assemblée, il suggère que le Rapport Jenkins fasse l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance. Les membres du *U15* ont donc exprimé leur accord avec ce rapport et ont demandé à M. Harper ce que les universités pouvaient faire pour l'aider. La seule demande explicite qu'a faite M. Harper concerne les besoins des populations autochtones dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. Le recteur y voit des occasions intéressantes pour la Faculté des arts et sciences, dans le domaine des sciences de l'éducation et peut-être en droit et dans le domaine de la santé. Il invite la communauté universitaire à y réfléchir et à se mettre en mode propositions.

Le 18 janvier, l'Université a reçu la visite de M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, qui était accompagné de notre collègue Mme Maryse Lassonde. M. Quirion a passé la matinée avec l'équipe de direction et avec un bon nombre de doyens. Il a également participé à un échange avec une centaine de nos chercheurs. Ce fut une rencontre très intéressante qui a permis à M. Quirion de mieux connaître la richesse de nos équipes de chercheurs.

Au niveau des opérations, le 16 décembre dernier le gouvernement du Québec a annoncé la construction de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) au centre-ville de Montréal, à l'intersection de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve, en présence de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme Michelle

Courchesne, et de la vice-première ministre et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Line Beauchamp. L'ESPUM sera située à l'emplacement du terminus d'autobus qui est maintenant désaffecté et qui sera démoli. Cette implantation donnera le coup d'envoi à la création du campus de santé publique, une composante du Quartier de la santé, qui accueillera également l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Le recteur déclare que c'est une extraordinaire nouvelle pour l'Université de Montréal, cela permettra de réaliser enfin cette école et de fédérer les forces dispersées dans plusieurs facultés.

Le recteur mentionne l'arrivée en fonction le 9 janvier de John Parisella, à titre de directeur exécutif de la grande campagne de financement conjointe Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique Montréal. M. Parisella a amorcé une tournée des différents partenaires, en commençant par M. Joseph Hubert, vice-recteur aux grands projets académiques. Le recteur qui l'a vu à l'œuvre depuis son arrivée, se dit très heureux du recrutement de M. Parisella dont la notoriété va ouvrir des portes et des opportunités auprès de gens fortunés ou influents.

Concernant le campus Outremont, le recteur informe que le 20 janvier, M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du développement économique, des infrastructures et des grands projets, a annoncé l'octroi d'un premier contrat de près de 500 000 \$ pour la réalisation des plans et devis du pont ferroviaire qui sera construit à l'extrémité est du futur quartier du campus Outremont. M. Deschamps a également fait le point sur la démarche de planification détaillée des quartiers avoisinants du campus Outremont et dévoilé les grandes étapes de la démarche de concertation pour leur développement. Il y aura donc une consultation sur un Plan de développement urbain, économique et social des abords du campus Outremont (PDUÉS) qui se déroulera au cours de l'année 2012. À la demande de la Ville, le recteur a soumis le nom de plusieurs professeurs chercheurs pour pouvoir participer à ces activités de consultation.

Enfin, le recteur informe que les travaux de rénovation de la salle de l'Assemblée universitaire sont entamés et il se dit optimiste que l'Assemblée puisse entreprendre l'année 2012-2013 dans ses nouveaux locaux, qui pourront également servir de centre de mini-congrès.

Sur le plan des honneurs, le recteur souligne que le 30 décembre dernier, le Gouverneur général a annoncé la nomination de deux de nos professeurs à titre d'officiers de l'Ordre du Canada. Jean-Jacques Nattiez recevra le titre d'officier « pour sa contribution au développement de la musicologie en tant que chercheur, professeur et spécialiste de la sémiologie musicale. » M. Nattiez avait déjà été nommé au sein de l'Ordre du Canada, en tant que membre, en 1990. Pour sa part, M. Yuli Turovsky, chargé de cours, recevra cette distinction « pour sa contribution au rayonnement de l'excellence musicale canadienne en tant qu'enseignant et violoncelliste et chef d'orchestre de réputation internationale ».

Pour faire écho à un commentaire de M. Jean Portugais, qui a exprimé le souhait de mieux connaître les membres du Conseil, le recteur présente, en référant au document reçu par les membres, le profil des membres du Conseil. Mme Frédérique Gardye qui est également membre du Conseil, précise que contrairement à ce qui est indiqué sur cette liste, elle n'est plus vice-présidente des chargés de cours de l'Université de Montréal. Par ailleurs, le recteur informe l'Assemblée d'une autre modification récente : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, représentant étudiant au Conseil, vient d'envoyer sa lettre de démission au Secrétariat général, et il invite le secrétaire général à en expliquer les raisons. Le secrétaire général explique que M. Beaupré-Lavallée, qui est étudiant au doctorat à la Faculté des sciences de l'éducation, mène un projet de thèse sur la gouvernance des universités dans le cadre duquel il examine le travail de doyen. Or il a été avisé que son statut de membre du Conseil de l'Université pouvait être problématique en regard de l'accès et de la confidentialité des données. Pour faciliter sa recherche, il a donc choisi de son propre chef de démissionner du Conseil. Le recteur souligne qu'il sera important de renouveler le poste vacant de représentant des étudiants.

Dans un esprit de plus grande compréhension des rôles, le recteur termine son rapport en annonçant qu'il compte présenter au Conseil la composition de l'Assemblée universitaire, afin de favoriser une meilleure connaissance des différents corps universitaires et de la dynamique qui les anime.

M. Samir Saul remercie le recteur pour ces informations concernant les membres du Conseil et il souhaite que le recteur exprime au Conseil les meilleurs sentiments des membres de l'Assemblée et leur espoir que leurs décisions soient prises avec sagesse et compréhension du milieu universitaire. Son deuxième souhait est que le recteur fasse le trait d'union de manière plus substantielle entre le Conseil et l'Assemblée, notamment en donnant des renseignements sur les décisions et les enjeux discutés au Conseil, dans le cadre de son rapport à l'Assemblée, de manière à nous éclairer et à établir le lien avec le Conseil. Le recteur répond qu'il se fera un plaisir de transmettre les meilleurs sentiments de l'Assemblée au Conseil et il ajoute que la réciproque est vraie, car les membres du Conseil ont en haute estime les gens de l'Assemblée universitaire. De plus, estime que cet échange entre les deux instances est à l'avantage de tout le monde. Concernant le deuxième souhait, il le fera avec plaisir sous réserve d'être autorisé à présenter sur des sujets qui prennent du temps de l'Assemblée, et sous réserve de confidentialité.

Dans cet esprit de transmission d'informations favorisé par le recteur et compte tenu des contraintes qu'il vient d'évoquer sur la possibilité de prendre du temps de l'Assemblée, M. Jean Portugais suggère la tenue d'au moins une rencontre annuelle des deux corps, soit du Conseil et de l'Assemblée, afin d'échanger sur les grands enjeux et les grandes orientations qui touchent l'institution. Cela pourrait se faire en dehors d'une assemblée statutaire, sous forme d'une rencontre d'information et d'échange. Il suggère de voir avec les membres du Conseil s'ils sont ouverts à une telle suggestion. Le recteur répond qu'il y a des aspects logistiques à prévoir, ainsi l'Assemblée se doit de terminer à 17 h, tandis que le Conseil se doit de commencer après 17 h. Toutefois, il trouve intéressant qu'il y ait des lieux communs qui permettent aux gens de se connaître et aussi de mieux connaître les prérogatives des uns et des autres. Le recteur va relayer cette demande aux membres du Conseil

M. Louis Dumont demande au recteur s'il serait possible qu'il présente de l'information sur la nature des différents comités du Conseil, tel que l'objectif de chacun des comités, leurs mandats et leurs réalisations les plus récentes. Cette présentation pourrait se faire au fil des séances de l'Assemblée. En deuxième lieu, il émet un commentaire sur la composition du Conseil de l'Université, estimant qu'il compte beaucoup d'administrateurs de sociétés, mais que le milieu de l'éducation est peu sinon pas représenté, et les milieux social et syndical en sont absents. Or, dit-il, il y a toute une frange de la société québécoise qui n'est pas représentée au Conseil, et il estime que les départs qui ont été annoncés offrent une occasion d'enrichir la nature de la composition du Conseil. Enfin, par la même occasion, il aimerait savoir comment ce fait le choix de ces personnes. Est-ce une prérogative des membres du Conseil de faire des suggestions, ou est-ce une prérogative du recteur ? Est-ce que les membres de l'Assemblée peuvent faire des propositions ?

Le recteur précise que ce n'est pas une prérogative du recteur. Il invite le secrétaire général à donner les précisions sur le processus de nomination des membres du Conseil. Le secrétaire général explique qu'il existe différents corps ou collèges pour la provenance des membres du Conseil. Pour les membres externes, il y a trois grandes catégories : les membres nommés par le gouvernement du Québec, sur lesquels on a très peu de contrôle, puisque c'est le Conseil des ministres qui nomme huit membres ; les membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques, représenté par l'Archevêque, qui désigne deux membres de notre Conseil ; le Conseil de l'Association des diplômés peut désigner deux personnes parmi les diplômés ; et enfin et c'est peut-être là où il y a un peu de marge, il y a les membres cooptés par le Conseil. Le Conseil peut coopter trois ou quatre personnes, habituellement ce choix de cooptation est fait par le Conseil sur recommandation du Comité de gouvernance. Le Comité de gouvernance essaie de tenir compte d'une certaine représentativité des composantes de notre société, mais également des expertises requises pour les travaux des comités. Par exemple, le Comité de l'immobilier va s'assurer d'avoir un ou deux membres du Conseil qui soient habilités à examiner les dossiers immobiliers ; de

même, le comité de vérification aura besoin de l'expertise d'un comptable. Donc compte tenu du nombre de contraintes et du peu de marge qu'a le Conseil sur les nominations, il arrive que la marge de manoeuvre du Comité de gouvernance soit limitée par des besoins précis, mais s'il y a une marge, c'est au niveau des membres cooptés qu'elle se trouve.

Le recteur souhaite préciser que quelques membres du Conseil proviennent des domaines social et culturel. Il rappelle que Mme Louise Roy, la Chancelière et présidente du Conseil est aussi présidente du Conseil des arts de Montréal. Mme Claude Benoit, de la Société du Vieux-Port détient une maîtrise en muséologie. Mme Sylvianne Chaput œuvre à la Fondation André et Lucie Chagnon, un organisme à vocation sociale. Et M. Maurice Charlebois qui a eu une carrière de sous-ministre et de vice-président d'Hydro-Québec, et dont le recteur connaît la perspective très ouverte pour avoir eu plusieurs négociations avec M Charlebois lorsqu'il était sous-ministre. Il estime donc faux de dire que tous les membres proviennent du monde des entreprises et il ajoute que c'est toute l'institution qui bénéficie de leur expertise.

Allant dans le même sens, M. Joseph Hubert précise que plusieurs membres du Conseil sont des diplômés de l'Université tels que Claude Benoît, diplômée en biologie et muséologie, Jacques Gaumont, diplômé en informatique, Lise Fournel, en mathématiques et statistique, et Louise Roy qui est diplômée en sociologie. Ce sont donc des gens qui connaissent l'université en première ligne et il invite les membres à voir aussi cet apport.

AU-536-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-536-5.2

Aucun membre n'a d'information supplémentaire à soumettre à l'Assemblée.

AU-536-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-536-6

M. Claude Marois souhaite d'abord remercier l'administration et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, pour le début des travaux au Pavillon Strathcona qui dispose maintenant de deux salles de cours accueillantes et bien aménagées. Bien qu'il y a encore des travaux à exécuter, il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la situation antérieure. Il demande s'il y a un engagement formel pour le début des travaux par la Commission scolaire et quand cela se fera-t-il. Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, répond que les travaux pour les salles de cours ont été exécutés en décembre et que des ajustements seront effectués l'été prochain. La Commission scolaire prévoit faire des travaux d'imperméabilisation de la structure extérieure. Ils sont à recruter un ingénieur pour faire les devis, et l'été prochain le mur sera colmaté et les trois salles qui sont fermées actuellement en bas, pourront être réutilisées. M. Marois demande s'ils vont creuser autour du Pavillon. M Filteau répond que ce sera précisé dans les devis, mais il envisage cette éventualité étant donné que le mur doit être imperméabilisé. Il confirme que des travaux lourds doivent être faits, la première partie étant est en cours de réalisation. M. Filteau assure que l'Université met de la pression sur la Commission scolaire pour que le tout soit complété pour l'été prochain. Enfin, M. Marois demande s'il est possible que les occupants soient informés sur la tenue des travaux, sur le niveau de bruit et sur les éventuelles nuisances. M. Filteau assure que les occupants auront les informations nécessaires pour prévoir les impacts. Toutefois cela ne devrait pas aller avant le printemps et c'est davantage pendant l'été que les travaux se feront, étant donné qu'il y a moins de monde à cette période.

Mme Lucie Parent adresse une question à Mme Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, puisque c'est plus souvent elle qui a été invoquée dans le dossier de l'intégration salariale. Elle rappelle d'abord que l'intégration salariale des employés de recherche du SERUM va s'effectuer au cours de la paye du 26 janvier prochain. Pour de nombreux professeurs, cette intégration salariale n'avait pas été prévue à leur budget de recherche et va certainement occasionner des

déficits d'opération importants. Elle souhaite savoir quelles sont les mesures que la direction de l'Université de Montréal compte prendre pour aider les professeurs qui sont concernés à respecter la convention collective du SERUM à l'intérieur de leur cadre budgétaire qui est, rappelle-t-elle, fixe et déterminé ?

Mme Anne-Marie Boisvert confirme que, tel qu'annoncé dans le communiqué qu'elle a diffusé sur l'opération intégration salariale, la direction de l'Université va payer la rétroactivité associée à cet exercice jusqu'à la paye du 26 janvier. Elle précise que cette mesure représente un million de dollars du fonds courant qui est dépensé pour aider les chercheurs. Une aide est également prévue pour soutenir certains laboratoires de recherche. Le vice-rectorat à la recherche se penche actuellement sur les balises qu'il se donnera pour cette aide ponctuelle. Elle tient à rappeler à l'Assemblée que le processus d'intégration salariale ne date pas d'hier, les gens savent depuis longtemps qu'une convention collective a été signée et ils ont une vague idée de la classification de leur personnel. La direction de l'Université s'attend donc à ce que, dorénavant, les chercheurs gèrent et présentent des budgets en fonction des conventions collectives. Pour ce qui est des balises qui seront définies pour de l'aide ponctuelle, elle convient que le fait d'avoir maintenant des employés syndiqués qui progressent dans des échelles représente un défi. Mais elle rappelle que la syndicalisation au Québec est un droit et que la décision des employés de se syndiquer a des conséquences avec lesquelles nous devons tous vivre. Enfin, elle en profite pour réitérer qu'un des défis de la gestion de cette convention collective c'est qu'une gestion décentralisée est faite par syndiqués interposés, ce qui est un défi en soi. Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à l'innovation et à la création, ajoute que d'ici environ un mois le vice-rectorat à la recherche aura défini les balises d'une mesure transitoire qui permettra d'aider les plus démunis parmi notre communauté des centres de recherche et de chercheurs pour assurer les suites, mais elle souligne qu'il s'agit vraiment d'une mesure transitoire.

En question complémentaire, Mme Parent demande ce qui se passe dans l'intervalle de ce mois là avec les chercheurs dont le budget de recherche est déjà déficitaire, ou sera déficitaire, en raison de l'intégration. Laissera-t-on courir des déficits ou donnera-t-on la possibilité de réduire les heures de travail des employés concernés pour respecter les contraintes budgétaires imposées par les budgets qui nous ont été accordés ? Mme Boisvert répond que les cas où les employés étaient surqualifiés, soit en cercles rouges, sont tout aussi nombreux, s'ils ne sont pas plus nombreux, que les situations où le salaire des employés sera majoré. Elle n'est donc pas convaincue qu'il y aura beaucoup de cas de déficits. Dans les cas où un chercheur a pris sa retraite, elle présume que cela fera partie des balises qui seront définies pour de l'aide ponctuelle, mais elle n'entrevoit pas une vague de faillite des centres de recherche.

Mme Parent explique que ça ne répond pas tout à fait à sa question parce qu'elle est chercheuse active et qu'elle prévoit effectivement faire un déficit important suite à la paye du 26 janvier. Ne sachant pas jusqu'à quel point la Direction des finances va permettre aux chercheurs de faire un déficit, elle se sent un peu prise entre deux feux, elle affirme bien vouloir respecter la convention collective, mais elle a aussi le devoir de respecter ses contraintes budgétaires. Or les budgets qu'elle a reçus, qui proviennent des IRSC, sont fixes et elle n'aura pas d'augmentation au 26 janvier pour absorber l'augmentation salariale, elle a donc un problème moral et financier. Mme Boisvert indique qu'elle n'a pas la réponse maintenant et qu'on va tenter de lui répondre dans les meilleurs délais. Elle ajoute que la direction doit s'assurer de ne pas se retrouver avec un grand nombre de budgets de recherche déficitaires, puisque les enveloppes seront puisées dans les fonds de l'institution. On ne pourra donc pas pallier ce problème de façon indéfinie, contrairement à ce qui se passe dans une période transitoire où on tente de remédier aux pires situations. Mme Parent remercie et va transmettre la réponse à ses employés membres du SERUM.

Mme Houle pose une question sur la qualité de la nourriture que l'on sert dans nos cafétérias, et en particulier à la cafétéria Valère. Elle est d'avis que les normes nutritionnelles dans nos cafétérias n'ont pas beaucoup changé depuis 30 ans. Se rappelant que lorsqu'elle était étudiante au baccalauréat à l'Université de Montréal, on servait à peu près la même chose que ce que l'on sert actuellement, avec trop de sel, trop de gras, etc. Elle fait référence à une expérience menée à l'Université Laval au cours de laquelle le Département de nutrition a été impliqué dans l'élaboration des nouvelles normes

nutritionnelles et dans le développement des repas dans les cafétérias. Apparemment, les résultats furent extraordinaires. Alors elle demande s'il est possible d'impliquer les départements de nutrition pour aider nos cafétérias à modifier leurs menus ? Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, répond qu'il y a déjà un travail à cet effet mené avec le département de nutrition, mais aussi avec le programme *Ma santé au sommet* qui est le programme de mieux-être de l'Université. Dans le cadre du programme *Ma santé au sommet*, une nutritionniste examine les menus pour proposer des changements progressifs. Elle ajoute qu'il y a maintenant des machines distributrices qu'on appelle « Choix sensés » qui proposent des produits qui respectent les meilleures normes. C'est donc quelque chose qui est en cours et elle apprécie beaucoup la question.

Mme Frédérique Gardye souhaite adresser une question aux doyens de la Faculté des arts et sciences et de la Faculté de l'éducation permanente et éventuellement au vice-rectorat aux études concernant la planification des cours et des évaluations dans le cadre du baccalauréat 120. Elle rappelle que le baccalauréat 120 est un programme qui permet l'accès aux études à des étudiants qui ont besoin de mises à niveau. Elle ajoute que ces étudiants ont un grand besoin de suivre un certain nombre de cours, or il se trouve que nous avons affaire à un problème d'organisation entre les dates de passation d'examens et la redistribution de ces étudiants dans l'ensemble des cours. Les étudiants arrivent de deux à trois semaines, voir plus, après le début des cours. En d'autres termes, précise Mme Gardye, ces étudiants manquent, au minimum, de 20% à 30% de la session. Elle ajoute que ce sont des étudiants qui ont un plus grand besoin. Mme Gardye énumère quelques conséquences qui découlent de cette situation. Premièrement, elle met en lumière le taux élevé d'échecs parmi ces étudiants qui ne reçoivent pas la totalité de l'enseignement. Elle parle d'un poids moral que l'Université a dans ces échecs, tout en soulignant les efforts déployés depuis plusieurs années par Mme Lise Malo pour faire connaître cette situation, efforts qui sont demeurés sans réponse. Deuxièmement, Mme Gardye soulève la difficulté pour les professeurs de gérer l'arrivée systématique d'un grand nombre de ces étudiants dans leurs cours, notamment en regard du processus d'évaluation. Selon elle, comme il est fondamental qu'il y ait plusieurs évaluations étalées par exemple sur les quatorze semaines de cours, l'arrivée tardive des étudiants dans le cours a pour effet de les priver d'une partie de l'enseignement et de l'évaluation et de désorganiser les professeurs. Troisièmement, Mme Gardye souligne que la surcharge de travail que les professeurs doivent assumer en raison du grand nombre d'inscriptions aux cours qui, au-delà du quota permis, est devenue trop importante. Mme Gardye rapporte que les dix-sept professeurs concernés n'en peuvent plus et souhaitent que quelqu'un dans cette assemblée prenne en considération ce problème et y mette enfin un terme afin qu'ils puissent faire leur travail convenablement et que les étudiants puissent réussir. Elle revient sur les efforts de Mme Malo qui a fait dernièrement une autre intervention qui est restée lettre morte. Mme Gardye adresse alors sa question : qui pourrait s'engager formellement à ce qu'un terme soit mis à cette situation?

M. Gérard Boismenu demande s'il s'agit bien de cours de français. À cela, Mme Gardye répond par l'affirmative et elle précise que c'est le SAFIRE qui ne tient pas compte des recommandations. M. Boismenu répond qu'il prend note de cette question, car c'est la première fois que la situation lui est rapportée. Mme Gardye demande à M. Boismenu de communiquer avec Mme Lise Malo, car elle a un dossier bien étoffé. M. Boismenu prend note de son nom tout en ajoutant qu'un délai entre l'entrée des dernières inscriptions et le début du trimestre avait été dernièrement prévu afin justement d'éviter ce genre de situation. M. Boismenu mentionne qu'il vérifiera ces données et que ces cours de français sont assurés par la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et que cela touche aussi M. Christian Blanchette. Il ajoute que certains programmes demandent des cours de mise à niveau du français pour les étudiants qui ont une mauvaise maîtrise du français et que c'est pour cela qu'il y a une collaboration entre la FEP et la FAS. Mme Gardye attire l'attention sur la nécessité de modifier en termes de planification la date de passation des épreuves ou encore de créer un groupe supplémentaire qui serait décalé. Elle ajoute que des cours ont déjà été annulés prétendument parce qu'il n'y avait pas assez d'étudiants, et que, d'autre part, ces étudiants venaient grossir considérablement les autres cours.

M. Dumont intervient avec une question concernant la santé des tout-petits qui vont fréquenter le CPE dans l'immeuble en construction à côté du Pavillon Marie-Victorin. Il précise que la structure est inachevée et que des problèmes risquent de survenir. Il aimerait savoir si une personne de la Direction des immeubles pourrait intervenir dans ce dossier. M. Dumont dit s'inquiéter du fait que le côté ouest, non terminé, est exposé au vent, à la neige et à la pluie. Il craint que des moisissures ne s'y développent et que des dangers pour la santé puissent en découler lorsque le CPE sera occupé. M. Dumont demande s'il y a quelqu'un pour prendre ce dossier en main, premièrement, pour s'assurer que la structure soit protégée des intempéries, deuxièmement, pour vérifier qu'il n'y aura pas déjà des moisissures et, troisièmement, pour s'enquérir de la raison pour laquelle les travaux semblent arrêtés. M. Dumont complète en faisant le parallèle avec la situation de la CSDM qui doit régler des problèmes liés à la présence de moisissures dans ses bâtiments. Avant de passer la parole au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le recteur rappelle qu'il ne s'agit pas là d'un bâtiment de l'Université de Montréal. M. Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, reprend la même précision du recteur en ajoutant que l'Université de Montréal n'est donc pas en charge des travaux et n'a pas choisi l'entrepreneur. Le CPE, qui est un OSBL distinct, a son propre Conseil d'administration indépendant et l'Université de Montréal n'a fait qu'offrir gracieusement un bail emphytéotique pour le terrain. C'est le CPE qui a engagé un entrepreneur par appel d'offres. M. Filteau explique que l'Université accompagne les gens du CPE avec son expertise, mais qu'elle n'est pas maîtresse du dossier. De plus, l'entrepreneur a fait faillite, ce qui explique toute la problématique. Depuis Noël, les assureurs, qui sont cautions au dossier, ont confié les travaux à un autre entrepreneur et les travaux devraient être terminés au printemps.

En complémentaire, M. Dumont demande qu'on leur fasse tout de même part qu'il pourrait y avoir des moisissures et que ce serait nuisible pour les tout-petits.

M. Christian Blanchette revient sur le point soulevé par Mme Gardye concernant les cours de français. M. Blanchette annonce qu'un groupe de travail mis sur pied en décembre, dirigé entre autres par Mme Malo, est à valider l'ensemble des tests donnés à la FEP, dont les tests des cours de français, pour trouver une manière de les donner avant que les étudiants n'arrivent afin de les classer par ordre, de sorte qu'il n'y ait pas de délai dans leur arrivée dans les cours de français. Mme Gardye intervient en disant que ces tests fonctionnent. Le seul problème étant que ça ne marche plus quand il s'agit de passer à la FAS. Les tests sont valides, c'est simplement une question d'organisation. M. Christian Blanchette fait remarquer que ce n'est pas la validité des tests, mais bien les modalités d'application des tests qui sont à l'étude. Quand il est permis aux étudiants étrangers de faire les tests à distance, ajoute-t-il, ils peuvent arriver en étant préalablement classés et il n'y a plus de délai pour démarrer un programme.

M. Boismenu tient à préciser que lorsque les gens viennent s'inscrire à la FAS, ils doivent passer les tests. Lorsqu'à la fin de l'évaluation une personne doit prendre un ou deux cours, elle doit passer à la FEP. La gestion des cours est faite à la FEP et s'il n'y a pas de place dans les cours, c'est à la FEP d'en ouvrir de nouveaux. M. Boismenu complète en expliquant que ce n'est pas la FAS qui crée les cours et qui développe des groupes. La FAS passe en quelque sorte une commande parce que la responsabilité des cours de français de base ou de langue seconde appartient à la FEP.

M. Saul prend la parole en expliquant que son intervention a un caractère prospectif et tourné vers l'avenir. La période actuelle est importante sur le plan international, autant sur le plan géostratégique qu'économique. Des questions peuvent avoir un impact sur l'Université, comme des réalignements nouveaux comportant des germes de changements, ou encore une situation économique qui pourrait avoir un impact sur le fonctionnement des États et des systèmes d'éducation. Il ajoute que le système universitaire, et donc l'Université de Montréal, pourrait être touché par la crise systémique actuelle. L'Assemblée universitaire est, selon M. Saul, un bon endroit pour réfléchir et faire des propositions concernant les grands changements qui pourraient survenir. M. Saul se demande s'il ne serait pas souhaitable que l'Université de Montréal crée un observatoire ou un lieu de veille pour identifier et voir venir les tendances qui pourraient toucher l'Université et son fonctionnement. M. Saul souhaite savoir si la direction

de l'Université envisagerait positivement l'idée de mettre sur pied un observatoire des tendances qui pourraient toucher l'Université de Montréal. Il estime que nous sommes dans une période charnière de l'évolution de la société et l'Université pourrait être touchée par des changements dans la gouvernance des États. Il aimerait savoir si la direction accueillerait de façon positive une telle proposition.

Le recteur rappelle qu'à la première Assemblée, en septembre dernier, il avait fait part de sa rencontre avec le recteur de l'Université de Barcelone qui lui avait appris que ses budgets avaient été coupés de 16 %. Il avait donc été en mesure, dès lors, de constater qu'il y avait des réalignements qui se mettaient en place et que l'on ne pouvait pas être indifférent à cela. Le recteur se dit positif face à cette proposition, mais de façon plus précise il ajoute qu'il faudrait voir comment cela prendrait forme. Il considère que non seulement cela pourrait être bon pour l'Université, mais que cela fait partie des choses qui pourraient démarquer l'institution et pour lesquelles les pouvoirs publics pourraient prêter oreille. Il répond donc que sous réserve d'un véhicule qui rende la chose concrète, il y a un intérêt certain et il y a certainement des compétences à l'Université de Montréal qui peuvent être mises à profit.

M. Portugais s'enquiert du projet TéléUdeM dont les journaux faisaient état avant les Fêtes. Vingt-quatre écrans géants ont été installés au début de l'automne pour permettre notamment aux étudiants de s'informer sur les services de l'Université. M. Portugais fait remarquer que le Bureau des communications et des relations publiques (BCRP) n'a pas donné beaucoup de détails sur les coûts et il constate que, dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée, il serait utile que l'Assemblée soit mieux informée de ces coûts, du plan de communication du BCRP, ainsi que des objectifs de cette initiative. M. Portugais aimerait aussi savoir si une étude d'impact a été menée pour mieux connaître les résultats de l'utilisation des écrans. Le secrétaire général répond qu'il a bien noté la demande.

M. Marois fait la remarque que dans le cas de contrats de recherche, l'Université prélève un pourcentage sur les contrats. Il s'enquiert de la possibilité, dans le cas de négociation de contrats avec les organismes du milieu communautaire, que ceux-ci soient soustraient à cette règle? Mme Tanguay précise que ce sont des frais indirects de recherche qui servent à défrayer les services en commun au sein de l'Université. C'est un règlement qui doit être appliqué et qui prescrit que les partenaires de l'Université ont à payer ces frais indirects. Mme Tanguay précise que le Ministère de l'Éducation surveille ce que font les universités et il deviendrait difficile, voire impossible, d'exempter des partenaires de payer ces frais indirects. En ce qui concerne les organismes communautaires, les frais indirects sont de 15 % au lieu des 40 % normalement. Par souci de transparence, ces frais apparaissent sur les factures et c'est pour cette raison que, parfois, ils sont mal acceptés.

Le temps prévu pour la période de questions étant écoulé, le point suivant est abordé.

AU-536-7

RECOMMANDATION AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ EN VUE
DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
(REPRÉSENTANT DU PERSONNEL CADRE ET PROFESSIONNEL)
A-21/536^o/856

AU-536-7

Le secrétaire général explique il s'agit d'une procédure qui ne passe pas par le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU). Il s'agit de remplacer Mme Christine Léonard qui était membre de l'Assemblée à titre de représentante des cadres et des professionnels. Pour cette catégorie de membre de l'Assemblée, il est prévu que l'Assemblée fasse une recommandation au Conseil de l'Université qui procède à cette nomination. Il rappelle qu'il y a trois membres de cette catégorie et qu'il y a eu un scrutin indicatif l'automne dernier auprès des cadres et des professionnels. M. Pierre Ménard-Tremblay a remporté ce scrutin indicatif et tous sont invités à accepter ce résultat et à recommander au Conseil la nomination de M. Ménard-Tremblay, membre de l'Assemblée à de représentant du personnel cadre et professionnel.

M. Dumont demande des précisions sur M. Pierre Ménard-Tremblay ainsi que sur les fonctions qu'il occupe. Le secrétaire général précise qu'il est agent de recherche au Département de chimie de la FAS.

Le vote n'étant pas demandé, la nomination de M. Ménard-Tremblay est recommandée au Conseil

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire, en vertu du paragraphe k) de l'article 19.01 des statuts, recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Pierre Ménard-Tremblay, membre de l'Assemblée universitaire, à titre de représentant des cadres et des membres du personnel professionnel, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2016.

AU-536-8

PROCESSUS DE NOMINATION DES DOYENS OU DES DOYENNES
A-21/536^e/858

AU-536-8

Le président des délibérations invite Mme Marianne Kempeneers à présenter la proposition qu'elle a soumise.

Mme Marianne Kempeneers précise d'abord que le but de sa demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour est de susciter un débat sur la question et de réfléchir collectivement à ce processus de consultation en vue de la nomination des doyens ou doyennes. Ensuite, elle rappelle que tel que mentionné dans l'état de question reçu par les membres, le processus de nomination des doyens ou doyennes est encadré par l'article 28.01 des statuts qui encadre la procédure, mais laisse aux comités des différentes facultés une grande latitude dans la manière d'orchestrer la consultation. Or la façon dont les choses se déroulent jusqu'ici à Faculté des arts et sciences l'a amenée à réfléchir et à constater que ce processus faisait perdre énormément de temps et présentait des incohérences à plusieurs niveaux. Ayant été informée que le processus de nomination des doyens pouvait se dérouler différemment dans les autres facultés, elle rappelle brièvement le processus ayant cours à la FAS. Il y a une mise en nomination par l'ensemble de la communauté de la FAS, dans ce cas-ci 33 candidatures ont émergé, qui ont ensuite fait l'objet d'un vote consultatif duquel est ressortie une liste restreinte d'environ sept à huit personnes. Elle souligne au passage que la procédure est compliquée du fait qu'on ouvre le concours à l'externe et qu'il y a donc, parallèlement, des candidatures qui arrivent de l'extérieur sur la première liste. Elle relate que, dans ce cas-ci, ces candidatures ont disparu de la deuxième liste, on ne sait pas trop pourquoi et, qu'en définitive, la communauté est invitée à venir s'exprimer sur cette liste restreinte de sept à huit personnes, sans avoir la moindre idée de l'intérêt des personnes en question pour le poste, ni aucune information sur la vision des personnes qui seraient éventuellement intéressées à rester. Pour que la consultation ait un sens, il faut faire en sorte que les candidats sur lesquels la communauté est appelée à s'exprimer soient de véritables candidats et non des collègues, qui ont peut-être une certaine popularité, mais qui n'ont peut-être aucun intérêt pour le poste. En terminant, Mme Kempeneers indique que le but de sa proposition est de débattre de la façon dont on est informé et de la façon dont les procédures sont mises en œuvre dans les autres facultés, afin de permettre d'avoir une consultation véritablement démocratique et rigoureuse. Mme Kempeneers donne lecture de la proposition tel que consignée au document A-21/236^e/858.

Afin de s'assurer que le débat parte sur de bonnes assises, le secrétaire général pose une question d'éclaircissement. Étant entendu que la procédure de nomination des doyens et la composition des comités est la prérogative du Conseil, tel que précisé dans l'état de la question, est-ce que la

volonté qui est exprimée par cette proposition est que chaque comité ait une marge de manoeuvre dans l'application de certaines règles prescrites, ou est-ce que la volonté est d'inviter le Conseil à modifier le règlement pour avoir quelque chose d'un peu plus contraignant au niveau de la procédure ? Mme Kempeneers répond qu'il s'agit d'inviter le Conseil à peut-être cadrer davantage le travail et les prérogatives des comités de nomination. Alors, le secrétaire général lui suggère de clarifier le premier paragraphe de sa proposition par l'ajout dans le texte de « l'Assemblée recommande *au Conseil de demander* aux comités de nomination... ». Ce à quoi acquiesce Mme Kempeneers. Cette modification est acceptée et fera maintenant partie de la discussion.

Indiquant qu'il est actuellement en ballottage pour le poste de doyen à la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne se dit très inconfortable que l'on discute de la façon dont le processus se déroule alors qu'un vote aura lieu prochainement. Il estime que ce n'est pas le moment idéal pour discuter de la procédure alors que des processus de nomination sont en cours. Il rapporte avoir été lui-même interpellé sur la façon dont l'université procède pour la nomination des doyens à travers les journaux et par de nombreux appels internes. Il convient qu'il faut revoir le processus, mais questionne le fait de faire cette discussion actuellement alors que les processus sont en cours dans plusieurs facultés.

En tant qu'appuyeur de la proposition, M. Portugais précise que la proposition ne vise pas les processus qui sont en cours, mais plutôt un processus plus large. À cet effet, il suggère la possibilité d'indiquer dans la proposition adressée au Conseil, que le Conseil puisse fixer une date d'entrée en vigueur, par exemple en 2012-2013. Il explique que ce qui est visé, c'est une modernisation du processus qui s'inspire de la pratique observée récemment pour la nomination d'un poste de représentant à la Commission des études, dans le cadre de laquelle des membres de l'Assemblée ont pu présenter des propositions, et ont eu accès aux curriculum vitae et aux lettres d'intention des candidats, alors que pour diriger une faculté il n'y a pas de processus équivalent, une situation qu'il juge dissymétrique et peu défendable. Le deuxième élément, poursuit-il, c'est qu'il y a des pratiques très variables. Il prend pour exemple le processus qui se déroule de façon assez remarquable actuellement à la Faculté de droit. Les candidats ont été accueillis, un peu comme cela a été fait dans le cadre du processus pour la nomination du recteur, puis un forum a été organisé afin de permettre à chacun de présenter sa vision de l'avenir de la faculté. Il observe que dans ce cas, le processus est allé plus loin que les dispositions qui sont prévues.

M. Lavigne rétorque que ce sont ces commentaires sur trois processus qui sont différents et qui ont cours actuellement qu'il trouve dommageables. M. Portugais estime que c'est dans l'intérêt de la communauté d'avoir des processus qui soient modernisés, il explique qu'il a donné cet exemple pour qu'on comprenne bien qu'il y a des variations dans les pratiques, sa proposition va dans le sens d'une bonification des pratiques.

M. Hubert désire d'abord rappeler que le premier objectif c'est de trouver la meilleure personne, qu'elle provienne de l'intérieur ou de l'extérieur de l'Université, pour prendre la direction d'une faculté ou d'un département. Il explique que contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, il a y peu de candidats pour ces postes. C'est une charge de plus en plus lourde et conséquemment comme institution nous avons intérêt à élargir le bassin, notamment par le recrutement de personnes qui proviennent de l'extérieur de l'Université. Il ajoute que c'est une pratique très courante chez nos collègues anglophones, alors que du côté francophone le recours à des candidats externes se fait de façon plus nuancée. La deuxième ligne directrice est d'assurer que les membres de la faculté soient impliqués dans le processus et accède au maximum d'information. Nos procédures actuelles, dit-il, peuvent être modulées par les différents comités, et ils l'ont toujours fait dans la recherche de la meilleure solution possible. Pour illustrer son propos, M. Hubert relate le cas de la Faculté de médecine vétérinaire qui a eu lieu à l'automne dernier. Il rappelle d'abord qu'il y a deux ans, il y a eu deux processus de recherche d'un doyen à la Faculté de médecine vétérinaire qui ont avorté et que cela avait conduit à la nomination d'un administrateur ayant la fonction de doyen. Or l'automne dernier, lorsque le processus pour la nomination du doyen a été mis en marche, les professeurs de la Faculté se sont manifestés très tôt. À titre de président du Comité de nomination, M. Hubert avait rencontré les

membres du comité pour leur demander comment ils souhaitaient adapter le processus. Le choix qui a été fait c'est que les professeurs et le personnel de la Faculté devaient s'impliquer dans le processus, et le comité s'est donc donné une façon de faire qui permettait cela. Il estime que les interactions avec la communauté de la Faculté ont été excellentes et que les gens ont eu le loisir de s'exprimer. La seule difficulté qu'ils ont rencontrée c'est que l'échelle de temps était un peu courte. À cet égard, il a d'ailleurs fait une recommandation à l'effet qu'un processus de nomination de doyen doit prendre au minimum une année pour permettre de recruter de bons candidats et permettre à la communauté de s'exprimer. En conclusion, il convient que notre processus actuel n'est pas parfait, mais il est adaptable pour répondre aux deux objectifs qu'il a énoncés. Il invite soit un doyen qui a été nommé, soit à un collègue de la Faculté de médecine vétérinaire à commenter ce processus.

M. Jean-Pierre Vaillancourt convient d'abord qu'il y a des éléments intéressants dans la proposition soumise, notamment que pour la légitimité des candidats qui se retrouvent sur la liste, le processus doit être transparent, il faut donc que la liste des candidats soit connue de tous. De plus, il importe que la communauté de la Faculté puisse connaître la vision des gens qui se trouvent sur cette liste des candidats. Cependant, ajoute-t-il, il n'est pas rare des candidats de l'extérieur ne veulent pas que leur candidature soit annoncée tant qu'ils ne sont pas sur une liste courte. Référant aux processus avortés en 2009 mentionnés par M. Hubert, il donne l'exemple d'un vice-président d'une compagnie américaine qui avait été sur la liste des candidats, qui s'est retrouvé dans l'embarras face à la direction de sa compagnie lorsque l'annonce de sa candidature a été rendue publique. M. Vaillancourt relate une autre situation un peu particulière, où une collègue appuyait la candidature d'un collègue à l'interne, alors que son conjoint s'est également retrouvé sur la liste sans qu'il le sache lui-même! Ensuite M. Vaillancourt fait part de son expérience en tant que membre du Comité de nomination du doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. Il y a eu formation d'un groupe de soutien au Comité de nomination. Ce groupe de soutien, formé de six collègues, a reçu le soutien unanime de tous les professeurs de la Faculté. Il a travaillé avec le Comité pour examiner les candidatures sur la liste, en particulier les gens provenant de l'externe, et communiquer avec ces personnes pour s'assurer qu'elles soient informées qu'elles figuraient sur la liste, parce que dans certains cas, souligne-t-il, les gens n'en avaient pas été avisés. Le comité avait eu l'autorisation de les inviter pour qu'ils aient l'occasion de se présenter et également de faire connaissance avec les membres de la faculté, incluant le personnel non enseignant. Le doyen Carrier, entre autres, est venu se présenter, cela a été filmé et déposé sur l'intranet. Revenant à la proposition, M. Vaillancourt juge que le processus doit être modernisé, notamment en prévoyant une échelle de temps plus longue ainsi que la participation du corps professoral. Il termine en précisant que l'approche suivie à la Faculté de médecine vétérinaire est issue d'une initiative du Comité, et que bien que le processus de nomination des doyens soit inadéquat, il offre une certaine flexibilité pour faire des aménagements. Enfin, il ajoute qu'il est important de prendre le leadership au niveau facultaire pour ce faire, sinon on se retrouve avec des situations très cocasses comme celles qu'il a mentionnées.

M. Saul souligne le caractère informatif très positif de la proposition, mais il relève un problème du fait que la proposition fasse mention d'une liste initiale et d'une liste courte, ce qui, à son avis, est contraire aux statuts. Dans les statuts on ne parle que de la liste et non pas de deux listes, ce qui fait que cette proposition exigerait un amendement aux statuts. Deuxièmement, il juge qu'il est possible d'atteindre les objectifs quant aux modalités de préparation de la liste et à la présentation d'une lettre d'intention ou d'un programme sans tous les éléments contenus dans la proposition. Il donne en exemple le processus de nomination à la Commission des études dans le cadre duquel le CNAU vérifie au préalable si les candidats acceptent, et ne soumet à la liste de l'Assemblée que les candidats qui ont accepté. De plus, on peut leur demander s'ils le souhaitent, mais sans obligation de leur part, de présenter un programme. Bref, il lui semble que cette proposition puisse être réduite à deux éléments soit, qui est disponible, et est-ce que ces personnes veulent présenter un programme. Il propose donc l'amendement suivant à la proposition :

« Il est proposé qu'à l'avenir, et de manière à permettre aux membres consultés de voter de façon éclairée lors d'un scrutin indicatif en vue de la nomination d'un doyen ou d'une doyenne, l'Assemblée universitaire

recommande au Conseil d'inviter les comités de nomination des doyens et doyennes de prévoir les dispositions suivantes :

- 1) Demander aux personnes qui sont proposées leur disponibilité.
- 2) Ne soumettre au vote indicatif que les noms des personnes qui sont disponibles.
- 3) Demander aux personnes disponibles si elles souhaitent soumettre un programme ou une lettre d'intention d'une page. »

Cet amendement étant appuyé, le président des délibérations invite les membres qui le souhaitent à intervenir sur l'amendement.

Mme Kempeneers intervient pour préciser que les statuts ne sont pas modifiés par la proposition.

M. Vaillancourt intervient pour dire que l'amendement contient des éléments intéressants, par contre il ne tient pas compte des candidats externes qui ne veulent pas nécessairement que leur candidature soit rendue publique au début du processus. Il donne en exemple les pratiques qui ont cours dans d'autres universités où le comité de sélection avise les candidats avant de procéder à la diffusion de la liste à l'ensemble de la faculté, permettant ainsi aux candidats de considérer s'ils souhaitent se retirer ou non. Jusqu'à ce moment, la liste demeure confidentielle et cet aspect-là lui semble important si l'on veut pouvoir recruter à l'externe.

Témoignant de son expérience de candidat externe qui vient d'être nommé doyen de la FEP, M. Christian Blanchette mentionne qu'un des éléments qu'il a trouvé inconfortable dans le cadre du processus de nomination de doyen à l'Université de Montréal était justement le fait que des personnes pouvaient se retrouver sur la liste des candidats sans avoir eux-mêmes mis leur nom sur cette liste. Pour sa part, il avait informé son doyen de son intérêt pour le poste à l'Université de Montréal et ils avaient convenu de ne pas publiciser la chose à l'intérieur de l'université, notamment en regard des dossiers stratégiques. Il estime que le candidat qui n'est pas sélectionné, qui reste alors dans son université, est alors entaché et sa carrière est affectée à long terme. Il y a donc un danger très certain pour les gens de l'extérieur d'être très tôt dans un processus public qui, de fait, confirme qu'ils cherchent à quitter leur université. En outre, il arrive parfois que les défis stratégiques auxquels la faculté fait face requièrent des expertises qui ne sont pas présentes au sein de l'université. Alors si on veut pouvoir attirer des candidats de l'externe il faut, selon lui, doser l'aspect public et l'aspect confidentiel de la chose. Il dit qu'il aurait été tout à fait à l'aise que les noms soient rendus public en fin de parcours, soit lorsqu'on a une vraie liste courte de deux ou trois candidats, à ce moment les candidats peuvent rencontrer la communauté et faire des représentations.

M. Dumont intervient pour rappeler qu'il ne s'agit pas de discuter d'une démocratisation du processus de nomination puisqu'on ne parle pas d'un processus électif, mais simplement d'une consultation. C'est, dit-il, toujours la direction de l'Université qui décide qui elle va choisir indépendamment du choix des membres de l'assemblée facultaire. Il dit avoir l'impression de revenir vingt ans en arrière alors qu'il y a eu des discussions pendant plusieurs séances exactement sur cette question dans le cadre de la nomination du recteur, soit sur l'aspect public ou non, à quel moment les gens de l'extérieur devaient faire connaître leur intention ou non. Il pense que ce serait beaucoup plus sage de s'inspirer de ce qui se fait à l'heure actuelle avec le Comité de consultation pour la nomination du recteur. Selon ce processus, plusieurs personnes sont approchées, mais les personnes pour lesquelles les membres des assemblées doivent voter sont des gens qui ont confirmé leur candidature et ont le choix de faire connaître leur programme ou non. À son avis, ça lui paraît beaucoup plus simple et il déclare qu'il n'appuiera pas l'amendement de M. Saul.

M. Giovanni De Paoli demande au secrétaire général si ce processus est le même que pour la nomination du recteur et des directeurs. Le secrétaire général répond que pour le recteur le processus est encore plus encadré. Pour les directeurs et pour les facultés départementalisées, effectivement le processus est similaire. M. De Paoli demande le dépôt de la proposition. Le président des délibérations explique que le dépôt de la proposition veut dire que la discussion sur ce point sera remise à une date indéterminée. C'est une proposition qui a priorité sur toutes les autres.

M. Portugais soulève une question de privilège. Il demande si M. De Paoli est membre du Comité de l'ordre du jour. M. De Paoli confirme qu'il en est membre. M. Portugais soumet alors à l'Assemblée qu'il serait beaucoup plus séant qu'il ne fasse pas une proposition de dépôt étant donné son statut de membre du Comité de l'ordre du jour. Il lui semble qu'il y a là une apparence de conflit d'intérêts entre les deux fonctions. M. De Paoli retire sa proposition.

M. Claude Giasson désire simplement indiquer qu'il y a de très bons candidats qui parfois ne souhaitent pas nécessairement dire avant le vote s'ils accepteraient le poste, mais que sur la base de la consultation de leur unité, investis de la confiance de leurs collègues, ils pourront accepter cette mise en candidature. Il dit ne pas aimer dans cette proposition le fait que les candidats potentiels doivent dire si oui ou non ils accepteraient le poste avant même que la consultation ait lieu.

Mme Renée Béland désire revenir sur le commentaire fait par M. Hubert à l'effet qu'il y a peu de candidats pour ces postes, un commentaire qu'elle a entendu plusieurs fois lors du processus de nomination du recteur. Elle dit vivre la situation inverse, précisant qu'il y a eu douze candidatures pour le recteur et trente candidatures pour la nomination de la doyenne de la Faculté de médecine, alors elle souhaite que l'on cesse de dire qu'il y a peu de gens susceptibles de soumettre leur candidature. Le président des délibérations lui rappelle que son commentaire ne porte pas sur l'amendement.

M. Portugais souhaite simplement émettre un commentaire pour rappeler l'esprit de la proposition initiale. L'esprit c'est d'encadrer le travail du processus du scrutin indicatif. Il n'y a aucune intention d'empêcher des intérêts individuels des personnes de l'extérieur qui voudraient être candidats. Il précise que l'intérêt qui est protégé par cette proposition c'est celui des votants, c'est-à-dire que les personnes qui expriment leur vote doivent savoir sur qui elles votent, et si les personnes qui sont mises en nomination sont des candidats sérieux ou non, qu'elles soient de l'interne ou de l'externe. Que la personne confirme sa candidature nous apparaît comme un élément central, car voter sur des fantômes n'est pas bon pour un scrutin indicatif et fait en sorte que les personnes qui pourraient être retenues sur la liste finale ont peu ou n'ont pas de crédibilité ou de légitimité. Il termine en disant que c'est l'esprit de la proposition initiale et que c'est celle qui se rapproche le plus du processus pour la nomination du recteur, tel que mentionné plus tôt par M. Dumont.

Mme Boisvert estime que, tel que présenté, l'amendement revient à peu près à la même chose que la proposition. Elle se dit en accord avec la nécessité d'avoir un scrutin indicatif qui ait le plus de sens possible, mais elle considère que le cadre actuel offre une souplesse qui permet de tenir compte des tailles et des réalités différentes des facultés. Certains pré-supposés de la proposition lui posent problème, notamment ceux qui réfèrent au manque de transparence et de démocratie. Et elle ne croit pas qu'un candidat de l'extérieur qui serait nommé à l'issue des processus actuels serait privé de légitimité. Elle considère que ce qui est proposé par l'amendement et la proposition est déjà possible dans le cadre actuel, alors elle ne voit pas ce qu'on améliore exactement et se dit contre l'amendement.

M. Portugais soulève un point d'ordre, estimant que les commentaires de Mme Boisvert ne portent pas sur l'amendement.

Revenant sur le commentaire de M. Giasson, M. Vaillancourt tient à dire qu'il trouve cet argument bien particulier. Il lui semble qu'une personne qui envisage le poste de doyen doit avoir fait ses devoirs pour vérifier au préalable s'il y a un soutien à sa candidature et ne pas se lancer à reculons.

M. Jean Wilkins demande si pour nommer quelqu'un à un poste semblable, il faut préalablement qu'il ait été sur une liste. Le secrétaire général précise que la seule chose que prévoient les statuts c'est que c'est la prérogative du recteur ultimement de recommander au Conseil de l'Université la nomination d'une personne pour doyen. S'il advient que le recteur choisisse de ne pas recommander la personne ou les personnes suggérées par le comité, la seule obligation qu'il a est de consulter le comité sur cette autre personne qui n'aurait pas été sur la liste initiale.

En l'absence d'autres interventions, le vote est demandé. Le président des délibérations invite d'abord M. Saul à exercer son droit de réplique.

M. Saul rappelle que les candidats qui sont proposés au poste de doyen dans une faculté peuvent être des professeurs de la faculté tout comme des gens de l'extérieur, et qu'une liste constituée de ces candidatures est soumise aux membres de la faculté pour un vote. Il estime que la situation actuelle mérite d'être clarifiée, ainsi il serait bon que ceux pour qui nous votons aient déjà accepté d'être candidats, donc qu'on ait une liste de personnes qui ont accepté. Deuxièmement, comme cela se fait à la Commission des études ou pour d'autres instances, qu'on invite ces personnes à présenter un programme si elles le souhaitent, ce point se distingue de la proposition qui exige un programme ou une lettre d'intention. Les électeurs décideront si ces candidats sont éligibles ou pas.

Le président des délibérations donne lecture de l'amendement. L'Assemblée passe au vote, l'amendement est rejeté. L'Assemblée revient alors à la proposition telle que formulée initialement par Mme Kempeneers. Le président invite les personnes qui souhaitent s'exprimer sur la proposition à le faire.

M. Dumont propose de renvoyer la question au comité de consultation sur la nomination du recteur, qui doit bientôt faire rapport sur le processus qui a eu lieu dernièrement, en demandant à ce comité de faire une réflexion et des propositions. Le président des délibérations indique qu'il s'agit d'une proposition prioritaire, mais demande à M. Dumont de préciser de quel comité il s'agit ainsi que le mandat précis que M. Dumont veut lui voir confier. M. Dumont demande que la question soit renvoyée au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour analyse et faire rapport dans une ou deux séances. La proposition est secondée. L'Assemblée procède au vote. Ne recueillant pas la majorité, la proposition est rejetée.

Mme Houle relate la procédure qui a été suivie à la Faculté de droit. Le corps professoral a fait des propositions sur des candidats internes et externes, puis une liste a été constituée par le Comité consultatif en vue de la nomination du doyen. Ensuite, les personnes ont toutes été contactées et on leur a donné l'équivalent d'une semaine pour dire si elles souhaitaient rester dans la course ou si elles veulent s'exclure, ce qui a permis à la Faculté de produire une liste courte de noms. À partir de cette courte liste, Mme Houle a organisé un forum d'échanges avec les candidats en leur demandant, pour ceux qui ne l'avaient pas fait, donc les candidats externes, de fournir une lettre d'intention présentant ce qu'ils voulaient faire à la Faculté. Il y a eu ensuite une rencontre d'environ trois heures du Comité consultatif avec tous les membres du corps professoral, au terme duquel il y a eu le vote consultatif. Maintenant on est rendu à la procédure de consultation avec les membres du Comité consultatif. Elle conclut que le processus a bien fonctionné, la seule question qu'elle s'est posée lorsqu'elle a convoqué les candidats pour la rencontre concernait la confidentialité à l'égard d'un candidat de l'externe. Elle a pris pour acquis que les membres du Comité de nomination du doyen avaient déjà informé le candidat externe qu'il s'exposait à rendre sa candidature publique puisque les membres de ce comité savaient qu'elle souhaitait organiser cette rencontre. Alors, ce candidat est venu, il n'a pas fait savoir qu'il voulait garder sa candidature confidentielle.

Suite à cette discussion, le recteur souhaite émettre quelques commentaires. En premier lieu, il estime important de conserver une souplesse parce que toutes les unités académiques n'ont pas la même structure. Il donne en exemple la Faculté des arts et sciences qui est fort différente de la Faculté de médecine dont le collège électoral est composé d'une majorité de professeurs de clinique qui ne sont pas sur le campus. La Faculté de l'éducation permanente comporte aussi ses particularités. Donc l'élément de souplesse est un élément important. En ce qui concerne le recrutement externe, bien qu'il favorise le recrutement interne, il juge qu'il y a des situations où il faut être capable de ratisser plus large en recourant au recrutement externe. Un autre élément qui a été peu abordé concerne le pouvoir et le devoir de recommandation du recteur. Il est arrivé dans certains dossiers que le recteur et la direction aient appuyé une candidature qui n'était pas nécessairement la candidature que les gens auraient souhaitée initialement. Sur ce point également, il insiste sur l'importance de la notion de souplesse. Le recteur se dit d'ailleurs très réconforté d'entendre MM. Dumont et Portugais suggérer de s'inspirer du processus de nomination du recteur, il en prend bonne note. En résumé, il considère que l'élément de souplesse est important, notamment parce que le processus ne peut pas se décliner de la même façon pour toutes les facultés. Il convient avec tous qu'il doit y avoir des améliorations au processus. Et, quelle que soit l'issue de la discussion, il assure les membres de l'Assemblée que ses collègues vice-recteurs qui président les comités de nomination des doyens prennent bonne note des commentaires qui ont été faits dans la dernière heure.

M. Michel Carrier intervient pour dire qu'à la lumière de l'exemple décrit par Mme Houle, il lui semble que ce qui s'est passé à la Faculté de droit lui indique que le processus actuel offre suffisamment de souplesse pour réaliser des aménagements. Puis, se référant aux propos de M. Hubert qui mentionnait qu'il y avait justement eu des aménagements dans le cadre du processus de la Faculté de médecine vétérinaire, et que le comité avait pris action à la suite de deux processus antérieurs qui avaient avorté, conduisant cette fois-ci à une nomination, il ne voit pas pourquoi on devrait revoir le processus. Compte tenu de ce que le recteur vient de mentionner sur la capacité de moduler en fonction des exigences de chacune des facultés, et que cela a été fait dans plus d'une faculté, il déclare qu'il va voter contre la proposition.

Mme Margaret Lapointe demande le vote immédiat. Cette proposition étant appuyée, l'Assemblée passe au vote. Recueillant la majorité des deux tiers requise, la proposition de vote immédiat est adoptée.

Avant de passer au vote sur la proposition, le président des délibérations invite Mme Kempeneers à exercer son droit de réplique. Mme Kempeneers souhaite attirer l'attention sur deux points. Le premier point c'est qu'effectivement elle constate que les propositions ici sont déjà appliquées dans plusieurs facultés, ce qui prouve bien l'aspect minimaliste de la proposition. Et deuxièmement, parlant de souplesse, elle pense que la proposition n'enlève absolument aucune souplesse à ce que peuvent faire les comités, au contraire, la proposition va contribuer à peut-être uniformiser un peu les bonnes pratiques de démocratie.

Le président des délibérations donne lecture de la proposition :

ATTENDU que la nomination des doyens ou doyennes est une question de première importance qui concerne étroitement les membres de l'Assemblée universitaire;

ATTENDU que l'Assemblée universitaire a pour mandat d'adresser au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université et de faire aux autres corps universitaires toutes recommandations concernant l'université (Article 20.01 des Statuts);

Il est proposé qu'à l'avenir, et de manière à permettre aux membres consultés de voter de façon éclairée lors d'un scrutin indicatif en vue de la nomination d'un doyen ou d'une doyenne,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de demander aux comités de nomination des doyens et doyennes de prévoir les dispositions suivantes :

- Inviter les candidats proposés sur la liste initiale à informer la communauté (i.e. votants) de leurs intentions et disponibilités pour le poste de doyen, en rédigeant une lettre d'intention publique d'une page décrivant leurs motivations à occuper la fonction. Le Comité de consultation devrait par la suite rendre accessibles ces documents aux votants, par exemple via OMNIVOX.
- Informer les membres de la communauté des modalités de la constitution de la liste initiale en distinguant les personnes qui ont confirmé leur candidature des autres candidatures non confirmées.
- Constituer une liste courte qui ne contienne que des candidatures confirmées, ou à défaut, informer la communauté des critères qui ont présidé à l'établissement de ladite liste courte; par exemple en précisant la composition de la liste des candidatures retirées, le nombre et la nature des désistements, et tout autre critère pertinent.

L'Assemblée procède au vote. La proposition est rejetée, ce qui met fin à ce point de l'ordre du jour.

AU-536-9

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX
EN RECHERCHE ET EN ENSEIGNEMENT
A-21/536^o/857, A-21/536^o/857.1

AU-536-9

À l'invitation du président des délibérations, Mme Tanguay présente la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement en résumant les principaux éléments.

Elle indique d'abord qu'il s'agit d'une proposition de modifications à cette politique adoptée par l'Assemblée en 2003. Tout ce qui a trait aux animaux est réglementé par les trois conseils fédéraux avec la collaboration du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) qui est un organisme indépendant et autonome et qui est une entité quasi réglementaire. C'est le CCPA qui établit le statut de conformité de l'Université. Depuis 2003, l'Université de Montréal a reçu à quelques reprises (2004, 2007 et 2010) la visite du CCPA pour une évaluation statutaire. Après neuf ans il est nécessaire de mettre à jour cette politique institutionnelle et de régulariser certaines de ses applications. Les modifications visent en particulier la création de trois comités aux vocations spécifiques soit : un comité institutionnel d'intégration de la protection des animaux (CIIPA), un comité institutionnel d'évaluation du mérite scientifique, et un comité institutionnel d'évaluation du mérite pédagogique.

Une troisième modification proposée vise à préciser tous les critères et conditions d'hébergement et d'utilisation d'animaux hors animalerie et à sensibiliser la communauté utilisatrice d'animaux aux contraintes et aux responsabilités de conformité qui sont celles des animaleries et de l'Université de façon générale. Qu'ils soient au sein des animaleries ou à l'extérieur des locaux des animaleries, l'Université est responsable de la qualité de l'environnement qui est donné à ces animaux jusqu'à la fin de vie. Il importe donc que tous, les étudiants, le personnel de soutien, le personnel qui entretient les locaux, soient bien au courant des règles et des procédures relatives à la politique institutionnelle. Enfin, la quatrième modification vise à expliciter les règles de base du mécanisme d'appel et à clairement identifier les

comités d'éthique comme première instance de conciliation avant d'en référer au vice-recteur responsable de la recherche en tant qu'interlocuteur ultime.

En terminant, Mme Tanguay présente Mme Lucie Parent qui est présidente du Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire. Elle est aussi sa représentante au Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA) et elle préside le CIIPA. Mme Tanguay l'invite au besoin à répondre aux questions.

Soulignant que l'utilisation des animaux la touche de près, Mme Thérèse Cabana demande premièrement des précisions sur la troisième modification qui vise à préciser les critères et conditions d'hébergement et d'utilisation d'animaux hors animalerie. Elle souhaite savoir si cela porte toujours sur l'hébergement ainsi que sur l'utilisation hors animalerie, ou s'il pourrait s'agir que de l'utilisation d'animaux hors animalerie. Elle réfère par exemple aux gens qui font des travaux sur le terrain, où les animaux ne sont pas nécessairement hébergés puisqu'ils sont dans la nature ou dans des enclos. Elle aimerait ensuite savoir si l'évaluation du mérite scientifique au sein des comités qui seront créés sera faite par des pairs, comme que cela se fait par exemple aux IRSC ou au CRSNG.

Mme Tanguay invite Mme Marleau, présidente du CDEA, à répondre à ces questions. À propos de l'hébergement, Mme Marleau confirme que c'est bien de l'hébergement et de l'utilisation hors animalerie dont il est question puisque si des animaux sont hébergés hors animalerie, c'est parce qu'on doit les utiliser aussi hors animalerie. Elle explique que dans certains cas, il y a utilisation d'appareillage qui ne peut pas être admis dans les animaleries. Dans ces circonstances, les animaux doivent être utilisés dans des laboratoires et ces laboratoires doivent répondre aux normes et aux directives du CCPE. En ce qui concerne les animaux qui sont sur le terrain, elle précise que le comité va poursuivre la révision des protocoles sur le terrain, mais ne s'intéressera pas à l'hébergement. En réponse à la question sur l'évaluation du mérite scientifique ou du mérite pédagogique, Mme Marleau confirme qu'effectivement ce seront des comités qui seront formés par des experts qui pourraient être de l'intérieur ou de l'extérieur de l'Université de Montréal. Chaque comité aura un président qui sera appelé à aller chercher l'expertise requise pour cette évaluation.

S'adressant à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Tanguay, M. Dumont se dit étonné que l'on procède à la multiplication des comités à l'université, étant donné, dit-il, que le recteur et les membres de la direction se plaignent constamment de la multiplication des comités. Il poursuit en disant qu'on ne voit nulle part la composition des comités et il s'inquiète de la façon dont les membres de ces nombreux comités seront recrutés, s'ils siégeront à plusieurs comités à la fois ou s'il s'agira toujours de nouveaux membres.

Mme Tanguay répond qu'effectivement dans le cas du comité institutionnel d'intégration de la protection des animaux, il s'agira de gens qui seront aussi sur les deux premiers comités (CDEA et CÉUA). Pour les deux autres comités qui seront créés, il s'agira probablement d'autres personnes. Mme Tanguay affirme qu'on ne cherche pas à multiplier les comités, c'est le CCPA qui en a fait la demande. L'objectif est d'avoir un processus crédible avec toute la fonction critique requise en se dotant de comités formés de personnes qui soient habilitées à examiner les demandes. Mme Tanguay ajoute que c'est dans un souci de s'assurer de la plus grande diligence de la part des membres de ce comité que deux autres comités sont formés. Elle n'entrevoit pas de difficultés pour trouver des personnes pour y siéger. En complément, Mme Parent précise que la première étape était de former ce comité institutionnel d'intégration de la protection des animaux pour regrouper et harmoniser les pratiques des comités d'éthique, et tel que l'a spécifié Mme Tanguay, il faut faire appel à des gens déjà actifs au sein des comités. Revenant sur la deuxième question qu'avait posée Mme Cabana, Mme Parent ajoute que les deux comités qui seront formés, un pour mérite pédagogique et un autre pour examen du mérite scientifique, seront composés d'experts en la matière, donc capables du plus grand sérieux dans l'évaluation des demandes et de la plus grande objectivité. La formation de ces comités répond à un besoin d'objectivité dans l'évaluation des projets qui ne

sont pas évalués par des comités de pairs à Ottawa ou ailleurs. Mme Parent convient que cela va probablement exiger plus de travail de certaines personnes, mais est d'avis que les professeurs à l'Université de Montréal sont toujours prêts à participer à la vie académique.

M. Vaillancourt spécifie que, pour lui, la définition de terrain en médecine vétérinaire inclut les fermes publiques et privées. Il demande si l'implication des comités se fera jusque-là. Mme Cuvelliez répond que lorsque la recherche a lieu en exploitation fermière, la relation n'est pas la même, notamment en ce qui a trait aux exigences relatives au consentement du propriétaire.

Mme Maude Marquis-Bissonnette prend la parole pour demander s'il y a d'autres comités qui existent déjà qui vont disparaître avec la création de ce nouveau comité. Elle pense au Comité d'éthique de l'utilisation et des animaux (CÉUA) et au Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA). En deuxième question, Mme Marquis-Bissonnette s'enquiert du moment où la composition des trois nouveaux comités sera connue. Mme Tanguay répond que ces deux comités demeurent. Ils s'intègrent et il est fait en sorte qu'ils aient des façons de faire conformes les uns par rapport aux autres. En fait, ils seront chapeautés par le Comité institutionnel d'intégration et de la protection des animaux (CIIPA). Ensuite, il y a deux comités qui vont regarder le mérite scientifique et le mérite pédagogique de l'utilisation des animaux et qui vont donner leur avis aux comités respectifs que sont le CDEA et le CIIPA. Quant à la composition de ces comités, Mme Marleau répond que c'est le rôle du CIIPA de se pencher sur leur formation. Or, le CIIPA ne pouvait procéder sans avoir été préalablement formé. Elle explique qu'il faut donc, dans un premier temps, adopter la présente politique dans laquelle le CIIPA est créé. Puis celui-ci proposera des directives concernant notamment la composition des comités. Elle ajoute que la composition devrait suivre assez étroitement ce que le CCPA conseille, soit une représentation étudiante, un représentant du public, des représentants des administrateurs et des professeurs chercheurs.

M. Christian Casanova souhaite revenir sur la question de l'hébergement hors animalerie, soulignant que cela se fait déjà actuellement dans les unités qui n'ont pas d'animalerie, par exemple à l'École d'optométrie, et il fait part des difficultés causées par cette situation. Il souhaiterait que l'École d'optométrie puisse avoir une animalerie. Mme Parent répond que le problème qu'il soulève est au cœur de la réflexion de son comité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire reçoit le rapport et recommande au Conseil de l'Université d'adopter les modifications à la *Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement* (60.3), conformément au document A-21/536^e/857.1.

AU-536-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-536-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 février 2012, à 14 h.

AU-536-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-536-11

La séance est levée à 16 h 45.

Adopté tel que modifié le 20 février 2012 – Délibération AU-537-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot